PROJET DE TERRITOIRE DE LA CCG

**Eléments de débat pour une position de St Julien**

La Communauté de Communes du Genevois doit, à travers son projet de territoire, définir sa place et sa fonction dans l’agglomération franco-genevoise et préciser les liens de subsidiarité à établir avec les deux niveaux de décision que sont l’ARC et les différentes communes qui la composent.

Cette clarification permettra à la ville de St Julien de concilier les deux fonctions qui lui ont été attribuées, pôle régional de l’agglo et ville-centre du canton.

Selon les thèmes, cette double fonction pourrait avoir le contenu suivant.

**Transports**

Dans le cadre du schéma d’agglomération, St Julien est un nœud modal de transports en commun pour le canton dans ses liaisons avec Genève et les autres destinations. Cela implique :

* La réalisation de la liaison tram avec le centre de Genève
* Le positionnement du **P+ R** régionalà Bardonnex
* La liaison RER « barreau sud » à étudier dès maintenant

Pour le transport automobile, l’accès à St Julien doit être dimensionné pour la desserte locale et non pour le transit vers Genève. D’autres portes d’entrées routières comme celle entre Viry et Bernex doivent assurer ce transit.

**Economie**

Un véritable rééquilibrage des emplois et des logements à l’intérieur de l’agglo est fondamental pour son avenir. Au niveau économique, la Communauté doit déléguer à l’ARC son pouvoir de négociation pour peser davantage sur Genève.

La fonction principale de St Julien est d’être une ville de **services** à destination du canton et de l’agglo genevoise.

En s’appuyant sur ses surfaces commerciales existantes (près de 10 000 m2), la ville est le centre commercial du canton. Le développement de cette activité se fera en direction de la gare dans un premier temps. La vocation future de Cervonnex doit prendre en compte les besoins du commerce de centre-ville de St Julien.

Les zones d’activités industrielles d’avenir de St Julien sont Cervonnex et Archamps.

**Compétences de la Communauté**

La Communauté doit porter les projets transfrontaliers et maîtriser les financements issus des accords franco-genevois.

L’alimentation en eau potable doit reposer sur les ressources importantes gérées collectivement non plus dans le cadre d’un réseau de secours mais comme le réseau principal de la Communauté.

**Sports – culture**

La spécificité de la ville-centre est de gérer des équipements dimensionnés pour la population du canton. Plusieurs projets de la ville concerneront tous les habitants du Genevois (salle de spectacles, école de musique, gymnases spécifiques, …).

Il appartiendra à la réflexion du projet de territoire de préciser ceux d’intérêt communautaire au niveau de l’investissement et/ou du fonctionnement.